



PRÉFET DU FINISTÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Quimper, le 2 janvier 2021

Le préfet du Finistère autorise l'ouverture des commerces les cinq dimanches de janvier

Dans le contexte de la réouverture des commerces depuis la fin du mois de novembre et afin de permettre une extension des plages d'ouverture pour des raisons aussi bien économiques que sanitaires, le préfet du Finistère, Philippe MAHE a autorisé à titre exceptionnel l'ouverture des commerces dans le département du Finistère le dernier dimanche de novembre et les deux premiers dimanches de décembre.

Après consultation, cette autorisation a été étendue à l'ensemble du mois de janvier, comme partout en Bretagne.

Elle permet de faire travailler les salariés volontaires ayant donné leur accord par écrit. Ces derniers percevront pour chaque dimanche travaillé une rémunération au moins égale au double de la rémunération normalement due pour une durée de travail équivalente ainsi que l'octroi d'un repos compensateur.

Contact presse

Bureau de la communication interministérielle

Tél : 02 98 76 29 51 / 02 98 76 29 66

Mél : pref-communication@finistere.gouv.fr